



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 28/11/2025

Date d'affichage : 28/11/2025

*DELIBERATION N° 072/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES

Pouvoirs :

- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Jacqueline KEILING donne pouvoir à Carole CARTON
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Jordi DELCLOS
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

Absents excusés : Richard VENDRELL – Caroline PICCOLO – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

Secrétaire de séance : Yannick CALLAREC

OBJET : Acquisitions amiables des parcelles AT n° 287 (152 m²) et AT n° 289 (9 732 m²) situées en zone A du PLU et en zone à risque moyen du PPRN, appartenant à Messieurs David et Yoan Despuès, pour des montants respectifs de 501,60 € et de 32 115,60 € hors « frais de notaire ».

M. Modeste Bosque, Adjoint à l'urbanisme, rappelle à l'assemblée le projet de réalisation en 2026-2027 du Parc urbain-Aire de loisirs sur un foncier de 5,2 Ha environ en centre-ville en faveur des enfants, des adolescents et de l'ensemble des saleillens.

Ainsi, dans le cadre de la réalisation de ladite opération, M. Modeste Bosque indique qu'il conviendrait de se porter acquéreur, auprès des enfants héritiers de feu M. Gabriel Despuès, des parcelles agricoles en nature de terre, cadastrées AT n°287 (152 m²) et n°289 (9732 m²).

En effet, M. Modeste Bosque précise que ces deux biens permettront de disposer de l'entier foncier nécessaire à la réalisation du Parc urbain-Aire de loisirs dans ce secteur de la ville.

Puis, M. Modeste Bosque indique que France Domaines a évalué le 07/11/2024 le prix de ce foncier à 3 €/m² avec une marge de négociation de 10 %.

Ainsi une promesse de vente a été signée le 26/11/2025 par les deux héritiers précités, au prix de 3,30 €/m², soit 32 617,20 € net vendeurs pour les deux biens susdits.

Par suite, M. Modeste Bosque propose au conseil, d'une part, d'acheter à l'amiable les deux biens cadastrés AT n°287 et 289 situés en zone A du PLU, aux prix respectifs de 501,60 € et de 32 115,60 € net vendeurs hors « frais de notaire », d'autre part, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique d'achat de ces deux biens, enfin, de charger Maître Bertrand-Robert Beigner, Notaire sis 24, avenue de Perpignan à Saleilles, de représenter la ville dans ce dossier.

Vu la promesse de vente du 26/11/25 de cession à la ville par Messieurs David et Yoan Despuès des deux biens cadastrés AT n° 287 (152 m²) et AT n° 289 (9 732 m²) au prix de 3,30 €/m² ;

Considérant que ce projet d'acquisition permettra à la ville de disposer de l'entier foncier pour réaliser un Parc urbain-Aire de loisirs en centre-ville en faveur des enfants, des adolescents et de l'ensemble des saleillencs ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Modeste Bosque et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'acquérir à l'amiable les deux biens cadastrés AT n°287 et 289 situés en zone A du PLU, aux prix respectifs de 501,60 € et de 32 115,60 € nets vendeurs hors « frais de notaire », soit 3,30€/m² ;

- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique d'acquisition de ces biens et tout document utile en la matière ;

- **Charge** Maître Bertrand-Robert Beigner, Notaire sis 24, avenue de Perpignan à Saleilles, de représenter la ville dans ce dossier ;

- **Précise** que les crédits seront prévus au budget communal 2026.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Publication le : 10 DEC. 2025